

L'ÉCLAIR
PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR
M. JEROME BAYON.
IMPRIMERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que L'ÉCLAIR soit connu."
SAMEDI MATIN, 13 JANVIER 1853.
FOUR GOUVERNEUR
J. B. DAWSON.
INTERIEUR.
NEW-YORK-ORLÉANS, 13 janvier.
Les journaux de New-York par la maille d'hier ont le dernier, le Journal-Commerces annonce l'arrivée de M. Depper, capitaine de Commerce, parti pour un voyage de Hull (Angleterre) le 13 nov., contenant des nouvelles de Londres et de la capitale.

deux cents de Charles, avec la religion des Français; tous les jours, il est le plus connu.

avec les objections de gouverneur soient déposés sur le bureau de la Chambre.

LE BARBIER DE SEVILLE.
D'opéra en quatre actes, d'après Beaumarchais, musique de Rossini.

LE BON PAPA.
OU DU MARIAGE.
Comédie-révolutions en un acte, de MM. Scribe et Mlle-ville.

SALLE D'ORLÉANS.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Samedi, 13 janvier 1853.
Les danses ne seront admises qu'avec un billet d'invitation, on n'en délivrera point au moment du bal.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
TOME 1.
PREMIÈRE SÉSSION—1118. LE 13 JANVIER 1853.
M. Sibley a présenté la résolution suivante, laquelle a été adoptée par la Chambre.

Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée-générale, ont adopté la résolution suivante, laquelle a été adoptée par la Chambre.

SALLE D'ORLÉANS.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Samedi, 13 janvier 1853.
Les danses ne seront admises qu'avec un billet d'invitation, on n'en délivrera point au moment du bal.

PAR JACQUES LEVY.
Samedi 13 janvier 1853, à la Bourse, il sera vendu, samedi 13 de ce mois, à midi, à la Bourse, l'édifice de la rue de la Nouvelle-Orléans, n° 13.

Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée-générale, ont adopté la résolution suivante, laquelle a été adoptée par la Chambre.

Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée-générale, ont adopté la résolution suivante, laquelle a été adoptée par la Chambre.

SALLE D'ORLÉANS.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Samedi, 13 janvier 1853.
Les danses ne seront admises qu'avec un billet d'invitation, on n'en délivrera point au moment du bal.

PAR JACQUES LEVY.
Samedi 13 janvier 1853, à la Bourse, il sera vendu, samedi 13 de ce mois, à midi, à la Bourse, l'édifice de la rue de la Nouvelle-Orléans, n° 13.

Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée-générale, ont adopté la résolution suivante, laquelle a été adoptée par la Chambre.

Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée-générale, ont adopté la résolution suivante, laquelle a été adoptée par la Chambre.

SALLE D'ORLÉANS.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Samedi, 13 janvier 1853.
Les danses ne seront admises qu'avec un billet d'invitation, on n'en délivrera point au moment du bal.

PAR JACQUES LEVY.
Samedi 13 janvier 1853, à la Bourse, il sera vendu, samedi 13 de ce mois, à midi, à la Bourse, l'édifice de la rue de la Nouvelle-Orléans, n° 13.

Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée-générale, ont adopté la résolution suivante, laquelle a été adoptée par la Chambre.

Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée-générale, ont adopté la résolution suivante, laquelle a été adoptée par la Chambre.

SALLE D'ORLÉANS.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Samedi, 13 janvier 1853.
Les danses ne seront admises qu'avec un billet d'invitation, on n'en délivrera point au moment du bal.

PAR JACQUES LEVY.
Samedi 13 janvier 1853, à la Bourse, il sera vendu, samedi 13 de ce mois, à midi, à la Bourse, l'édifice de la rue de la Nouvelle-Orléans, n° 13.

Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée-générale, ont adopté la résolution suivante, laquelle a été adoptée par la Chambre.

Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée-générale, ont adopté la résolution suivante, laquelle a été adoptée par la Chambre.

SALLE D'ORLÉANS.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Samedi, 13 janvier 1853.
Les danses ne seront admises qu'avec un billet d'invitation, on n'en délivrera point au moment du bal.

PAR JACQUES LEVY.
Samedi 13 janvier 1853, à la Bourse, il sera vendu, samedi 13 de ce mois, à midi, à la Bourse, l'édifice de la rue de la Nouvelle-Orléans, n° 13.